

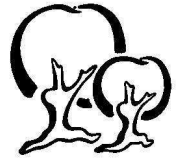
CODE DE VIE



1. JE ME RESPECTE ET JE RESPECTE LES ÉLÈVES ET LES ADULTES EN GESTES ET EN PAROLES (À L'ÉCOLE ET DANS L'AUTOBUS).

<u>J'ai le droit</u>	<u>Je dois</u>	<u>Il est interdit</u>
<p>☺ de vivre dans un milieu où l'on favorise le respect et le savoir-vivre.</p>	<p>➤ être poli, accueillant et pacifique dans mon langage oral ou écrit et dans mon attitude à l'égard des autres;</p> <p>➤ développer un bon climat d'entente en expliquant ce que je vis et en trouvant des solutions réfléchies et pacifiques;</p> <p>➤ m'habiller et me chausser adéquatement, selon les lieux et les saisons;</p> <p>➤ être ponctuel et favoriser un climat propice aux apprentissages.</p>	<p>✘ la violence physique;</p> <p>✘ la violence verbale (les moqueries, les insultes, le dénigrement, le langage vulgaire, incluant les réseaux sociaux, ou toute autre forme d'impolitesse comme cracher;</p> <p>✘ de faire des menaces et de l'intimidation, incluant les réseaux sociaux;</p> <p>✘ d'utiliser tout appareil, n'appartenant pas à l'école, pour prendre des photos ou vidéos sauf si j'ai une permission spéciale;</p> <p>✘ d'avoir une tenue inappropriée (porter des vêtements qui affichent des dessins violents, sexistes, sexuels ou vulgaires);</p> <p>✘ de porter des sandales de plage, des bretelles spaghetti, des jupes ou des shorts trop courts à l'école;</p> <p>✘ de porter une casquette ou une tuque dans l'école;</p> <p>✘ d'être en retard (voir la procédure d'encadrement des retards - Annexe 1)</p>
<p>Adopté au CPE 17 mars 2017 Adopté au CÉ 28 mars 2017</p>		<p>✘ de flâner dans les corridors.</p>

CODE DE VIE

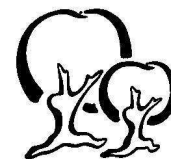


Ici on sème
ça porte fruit
École Saint-René

2. J'AI UN COMPORTEMENT SÉCURITAIRE.

<u>J'ai le droit</u>	<u>Je dois</u>	<u>Il est interdit</u>
<p>☺ à la sécurité sur la cour et dans l'école, lorsque je marche vers l'école ou au retour de l'école et lorsque je suis dans l'autobus.</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ m'amuser seulement avec les jeux autorisés à l'école;➤ m'adonner à des activités récréatives et sécuritaires;➤ déclarer toute situation ou objet jugé dangereux;➤ stationner ma bicyclette dès mon arrivée;➤ avoir ma planche à roulettes, trottinette en mains;➤ enlever mes patins à roues alignées avant mon entrée sur la cour d'école et sur le trottoir près des autobus;➤ respecter les consignes de sécurité dans l'autobus.	<ul style="list-style-type: none">✘ d'apporter des jeux et du matériel électronique (tels les iPod, les DS, les cellulaires, etc.) à l'école sauf si j'ai une permission spéciale;✘ d'apporter ou de manipuler des objets menaçant la sécurité (couteaux, allumettes, pétards, pointeurs laser, etc.);✘ les jeux dangereux et bousculades qui pourraient entraîner des accidents (ex : grimper sur la clôture);✘ de circuler à bicyclette et d'utiliser la trottinette, les patins à roues alignées et la planche à roulettes sur le terrain de l'école, le débarcadère des autobus compris;✘ de quitter la cour d'école sans permission;✘ de me présenter à l'école Saint-René avant 8 h 15 le matin et 13 h 12 le midi.

CODE DE VIE



Ici on sème
ça porte fruit
École Saint-René

2.1 JE MARCHÉ CALMEMENT ET PRUDEMMENT DANS MES DÉPLACEMENTS.

<u>J'ai le droit</u>	<u>Je dois</u>	<u>Il est interdit</u>
☺ à un climat calme et paisible dans les corridors, les escaliers et les toilettes pendant les heures de travail des élèves et du personnel.	<ul style="list-style-type: none">➤ être en silence aux entrées et lors des déplacements dans l'école;➤ prendre mon rang et circuler calmement en tout temps;➤ monter et descendre les marches de façon sécuritaire.	<ul style="list-style-type: none">↪ de courir, crier et faire des bruits exagérés;↪ les allées et venues non autorisées;↪ de perturber le rang.

3. JE RESPECTE LE MATÉRIEL DE L'ÉCOLE ET L'ENVIRONNEMENT.

<u>J'ai le droit</u>	<u>Je dois</u>	<u>Il est interdit</u>
<ul style="list-style-type: none">☺ de travailler ou de jouer avec du matériel en bon état;☺ de vivre dans un environnement agréable.	<ul style="list-style-type: none">➤ prendre soin du matériel mis à ma disposition et conserver mes effets scolaires en bon état; (livres, pupitres, chaises, ordinateurs, ballons, etc.);➤ ne rien prendre de ce qui appartient aux autres sans leur permission;➤ collaborer au maintien de la propreté de mon environnement: école, classe, cour, végétation, arbustes, etc.	<ul style="list-style-type: none">↪ d'endommager le matériel prêté par l'école, mes effets scolaires et ce qui appartient aux autres;↪ de voler et faire du vandalisme;↪ de jeter mes déchets par terre, de cracher et de nuire à la propreté de l'école et de la cour;↪ de mâcher de la gomme à l'école.

CODE DE VIE



MANQUEMENTS MINEURS AU CODE DE VIE

L'élève qui commet un manquement mineur au code de vie doit faire un geste pour réparer son erreur. Voir l'**ANNEXE 2** pour quelques exemples de gestes réparateurs en lien avec les règles du code de vie de l'école.

MANQUEMENTS MAJEURS AU CODE DE VIE

Manquements majeurs	Mesures appliquées Parmi les suivantes
Violence physique ou verbale	Intervention immédiate, réflexion et geste réparateur, suspension, récréation guidée, retrait de récréation, retenue, interdiction de contact, saisie immédiate d'objets, mise sur pied d'un protocole en cas de récidive, suspension interne ou externe, transfert d'école ou toute autre intervention jugée nécessaire.
Bouscule ou agresse un intervenant	
Langage grossier et vulgaire à l'égard d'un autre élève ou d'un adulte de l'école	
Vol ou vandalisme	
Intimidation, harcèlement, menaces ou taxage	
Possession d'arme, de drogue, d'alcool, de cigarettes et de vapotage	

N. B. 1- La direction se réserve le droit d'appliquer d'autres mesures disciplinaires en fonction de la gravité, de la fréquence et de l'intensité des gestes posés.

2- Selon la gravité de la situation, la direction de l'école pourrait juger nécessaire une intervention policière. Dans ce cas, nous appliquerons la politique de la commission scolaire en matière d'intervention policière à l'école.

3- Lorsque la situation l'exige, certains éléments du plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école pourraient être mis en place.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____



CODE DE VIE

DÉMARCHE D'APPLICATION DU CODE DE VIE

Notre démarche repose sur la croyance que l'élève qui commet un manquement au code de vie est en apprentissage d'un bon comportement. Il a donc droit à l'erreur, qu'il doit cependant reconnaître et réparer. Lorsque l'élève répare son erreur, il adopte un meilleur comportement à l'égard des autres et il se sent plus fier de lui. La réparation doit également s'effectuer, après réflexion, à la satisfaction de la victime.

Tous les intervenants de l'école doivent expliquer le code de vie aux élèves et veiller à son application au cours de l'année scolaire. Les manquements mineurs au code de vie entraînent automatiquement un geste réparateur de la part de l'élève.

Après 3 manquements mineurs, ou moins si le geste posé par l'élève le nécessite, l'élève peut être convoqué en retenue ou recevoir une autre conséquence à ses gestes. Une problématique comportementale qui perdure amènera l'enseignant à diriger l'élève au service de l'éducation spécialisée et ultimement à la direction.

Les parents doivent prendre connaissance du code de vie et s'engager à soutenir l'école dans son application en signant le formulaire prévu à cet effet.

POLITIQUE DE SUSPENSION À LA SUITE D'UN ÉVÉNEMENT MAJEUR

La décision de déterminer s'il y a matière à suspension appartient à la direction de l'école. Avant de prendre cette décision, la direction vérifie auprès des adultes qui ont été témoins du geste posé par l'élève et de la démarche entreprise. Les parents sont avisés de la démarche, par téléphone et doivent signer l'avis de suspension.

PROCÉDURE DE SORTIE SUR L'HEURE DU DÎNER

En mai 2013, le conseil d'établissement s'est prononcé en faveur de la SÉCURITÉ pour les élèves dîneurs au service de garde et au service de la surveillance du midi de l'école St-René.

Aucun élève inscrit au service de garde ou du midi ne sera autorisé à quitter l'école sur l'heure du dîner (restaurant, cantine...) sans être accompagné par un adulte.

PROCÉDURE D'ENCADREMENT DES RETARDS

L'élève en retard, accompagné ou non de l'autorité parentale, doit se présenter au secrétariat de l'école pour signaler son retard. La secrétaire lui remet alors un billet d'avertissement à brocher à l'agenda et à faire signer par ses parents. L'enseignant note cet avertissement et s'assure de le récupérer dûment signé.

- 1^{er} retard :** avis de retard à l'agenda;
- 2^e retard :** avis de retard à l'agenda;
- 3^e retard :** avis de retard à l'agenda et reprise des travaux manqués à la maison s'il y a lieu;
- 4^e retard :** lettre de la direction aux parents;
- 5^e retard :** la direction entre en contact avec les parents pour offrir l'aide nécessaire à la résolution du problème.

N.B. La comptabilité des retards de l'élève est « remise à zéro » à la fin de chaque étape.

CODE DE VIE

BANQUE DE GESTES RÉPARATEURS (exemples)

ANNEXE 2



Règle 1 JE ME RESPECTE ET JE RESPECTE LES ÉLÈVES ET LES ADULTES EN GESTES ET EN

PAROLES

- Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et je présente mes excuses.
- Je console la personne à qui j'ai fait de la peine.
- J'aide à soigner l'élève que j'ai blessé.
- J'écris à l'élève à qui j'ai fait du tort ou à ses parents pour m'excuser et leur faire part de mon intention d'être plus respectueux à l'avenir.
- Je rends service à l'élève à qui j'ai fait de la peine.
- Je rends service à l'adulte que j'ai contesté.
- Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements que je cause.
- Je porte mes vêtements d'éducation physique.
- Je porte mon chandail à l'envers.
- Avec la permission de mes parents, je retourne à la maison et je reviens à l'école propre et habillé convenablement.
- J'effectue des travaux communautaires à l'école*
- Et plus ...

Règle 2 J'AI UN COMPORTEMENT SÉCURITAIRE

- Je prépare une affiche et je l'expose à la vue de tous les élèves.
- Je perds le privilège de jouer à certains jeux et j'aide des élèves à appliquer les règlements de certains jeux
- J'effectue des travaux communautaires à l'école*
- Et plus...

Règle 2.1 JE MARCHE CALMEMENT ET PRUDEMMENT DANS MES DÉPLACEMENTS

- Je me place en avant du rang.
- Je fais penser aux autres qu'il faut marcher lentement.
- Je refais le trajet en marchant calmement.
- Je prépare une affiche et je l'expose à la vue de tous les élèves.
- Je vais rencontrer les élèves que j'ai dérangés et je présente mes excuses.
- J'effectue des travaux communautaires à l'école*
- Et plus...

Règle 3 JE RESPECTE LE MATÉRIEL DE L'ÉCOLE ET L'ENVIRONNEMENT

- Je nettoie ce que j'ai sali.
- Je débourse le coût de la réparation ou du rachat de l'objet que j'ai brisé ou perdu.
- Je travaille pour l'école en compensation de l'objet que je ne peux rembourser.
- Je ramasse les objets que j'ai laissé traîner.
- J'utilise ma récréation pour ramasser des papiers.
- Je répare ce que j'ai endommagé.
- Je prépare une affiche et je la place dans un endroit passant.
- J'effectue des travaux communautaires à l'école*
- Et plus...

* Il est toujours possible de proposer un geste réparateur jugé cohérent avec le geste posé.



CODE DE CONDUITE SUR L'UTILISATION DES TIC PRIMAIRE, 1^{er} ET 2^e CYCLES



- J'utilise des mots qui sont **polis et gentils** : je ne dis pas de méchancetés.
- Je n'intimide pas les amis, je suis respectueux.
- Je prends soin du matériel que j'utilise.
- Je ne donne pas mon ou mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'adresse électronique fournie par la commission scolaire.
- Je respecte les droits d'auteur. Je dis d'où proviennent les textes, les photos, les images et la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Pour mettre ma **photo** ou celle d'un ami, je dois demander la permission ou l'autorisation à mes parents ou aux parents de l'ami.
- Si je mets la photo d'un adulte, je lui demande son autorisation.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, appareil photo, lecteur MP3, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

Aux parents : Initialiser après avoir lu cet élément.

**L'ÂGE MINIMAL LÉgal
D'ACCESSIBILITÉ AUX RÉSEAUX
SOCIAUX EST DE 14 ANS.**





CODE DE CONDUITE SUR L'UTILISATION DES TIC PRIMAIRE, 3^e CYCLE



- J'utilise un langage respectueux et j'adopte un ton faisant preuve de civisme et de courtoisie.
- J'évite :
 - Le harcèlement sous toutes ses formes ;
 - La transmission ou l'accès à des contenus indécents ou pornographiques ;
 - La transmission ou l'accès à des contenus à caractère raciste, haineux, injurieux, violent, diffamatoire, discriminatoire, etc.
- Je prends soin du matériel que j'utilise
 - Je n'utilise pas les équipements informatiques ou de télécommunications à des fins commerciales (vente ou achat de biens ou services) ;
 - Je ne modifie ni ne détruit les logiciels ou les données d'autrui ;
 - Je ne participe pas à des activités de piratage ou de sabotage des systèmes ou des réseaux informatiques.
- Je ne divulgue pas mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'adresse électronique fournie par la commission scolaire.
- Je respecte les droits d'auteur en vérifiant si ce que je veux utiliser est libre de droits. Si c'est le cas, je cite la provenance des textes, des photos, des images et de la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Je protège les renseignements personnels et toutes les informations que j'ai en ma possession sur d'autres personnes.
- Je ne publie pas des renseignements personnels et des photos sans avoir obtenu l'autorisation des personnes concernées.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, appareil photo, lecteur MP3, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

Aux parents : Initialiser après avoir lu chaque élément.

**L'ÂGE MINIMAL LÉGAL
D'ACCESSIBILITÉ AUX RÉSEAUX
SOCIAUX EST DE 14 ANS.**





TRANSPORT SCOLAIRE 2017-2018



RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ - PRIMAIRE -

1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance) et je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus.
2. J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord, je m'assois rapidement sur un banc et je ne bloque pas l'allée.
3. Je reste assis les jambes placées vers l'avant et je parle à voix basse.
4. Je sais qu'il est interdit de boire ou de manger dans l'autobus et je respecte la règle.
5. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
6. Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes, les luges ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes (50 cm x 30 cm x 22,5 cm) sont interdits.
7. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
8. Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps. Il doit s'assurer que je suis en sécurité.
9. Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
10. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement. Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront défrayés par mes parents.
11. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
12. Je dois, sans hésiter, informer rapidement mes parents, mon enseignant ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.
13. **Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts et à bord de l'autobus scolaire. Tout comportement inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.**



TABLEAU DU NOMBRE D'AVIS DISCIPLINAIRES ASSOCIÉS AU NOMBRE DE JOURS DE SUSPENSION.

Nombre d'avis mineur	Nombre de jours de suspension
1	Avis de comportement
2	Avis de comportement
3	1 jour
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéfiniment

Nombre d'avis majeur	Nombre de jours de suspension
1	5 jours
2	Indéfiniment

Places disponibles : Le parent de l'élève qui désire se prévaloir de ce privilège doit adresser sa demande à l'établissement que fréquente son enfant. Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

JE CONFIRME AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS DU TRANSPORT. JE COMPRENDS QUE POUR MA SÉCURITÉ, CELLE DE MES COMPAGNONS ET CELLE MON CONDUCTEUR, JE SUIS DANS LE DEVOIR DE RESPECTER CES RÈGLEMENTS DANS LEUR INTÉGRALITÉ.

Signature de l'élève

Date

Signature du parent ou tuteur

Date

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité de la CSDGS, disponibles sur le site Internet de la CSDGS dans l'onglet transport. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le www.csdgs.qc.ca/transport.
Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel
transport@csdgs.qc.ca.